

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

SICAV CAPITALISATION PLUS

Société d'Investissement à Capital Variable de catégorie obligatoire
Agrément du CMF n°50 -2023 du 13 Juillet 2023

Il est porté à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques et de rachats des actions de **SICAV CAPITALISATION PLUS** aura lieu le **04 décembre 2024**.

SICAV CAPITALISATION PLUS présente les caractéristiques suivantes :

Dénomination	: SICAV CAPITALISATION PLUS
Forme juridique	: Société d'Investissement à Capital Variable
Catégorie	: Obligataire
Type	: OPCVM de capitalisation
Objet	: La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe constitué au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toute autre ressource.
Législation applicable	: -Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application -Règlement du Conseil du Marché Financier relatif au Organismes de Placement Collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers visé par l'arrêté du Ministre des Finances en date du 29 avril 2010 tel que modifié et complété par les textes subséquents
Siège social	: 2, Rue de Turquie – 1001 - Tunis : 1.000.000 Dinars divisés en 10.000 actions de 100 Dinars chacune
Capital initial	
Référence de l'agrément	: Agrément du CMF n° 50 -2023 du 13 Juillet 2023
Date de constitution	: 25 mars 2023
Durée	: 99 ans à compter de la date de constitution
Promoteurs	: Banque de Tunisie et la Société de Bourse de Tunisie- Intermédiaire en Bourse
Gestionnaire	: Société de Bourse de Tunisie -Intermédiaire en Bourse Place du 14 Janvier 2011 – 1001 - Tunis
Dépositaire	: Banque de Tunisie 2, Rue de Turquie – 1001 - Tunis
Distributeur	: Réseau d'agences de la Banque de Tunisie

Périodicité de calcul de la valeur liquidative: : Quotidienne

Prix de souscription et de rachat: : La valeur liquidative nette de toute commission

Pour plus d'informations sur SICAV CAPITALISATION PLUS, un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier conformément à l'article 2 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 2014 est mis à la disposition du public sans frais auprès de la Société de Bourse de Tunisie, intermédiaire en bourse, sise à Place du 14 janvier 2011 – 1001 Tunis et auprès du réseau d'agences de la Banque de Tunisie.